



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA M.R.C. AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, JEUDI LE 3 SEPTEMBRE 1992, A 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Frédéric Trépanier, préfet  
Monsieur Marcel Dulude, préfet suppléant  
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller  
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller  
Monsieur Yves Bessette, conseiller suppléant  
Monsieur Roger Brouard, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Madame Christiane Chadwick, conseillère  
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Madame Renée Legendre, conseillère  
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller  
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller  
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller  
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Était absent :

Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller (remplacé par monsieur Yves Bessette)

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait également à la séance.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 1992
3. Demandes d'avis : règlements d'emprunts
  - 3.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1241-92
  - 3.2 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 839
4. Étude de gestion des boues : rapport d'étape
5. Dérogations au règlement de contrôle intérimaire
  - 5.1 Temple du culte en zone agricole à Beloeil
  - 5.2 Stationnement en zone inondable à Beloeil
  - 5.3 Piscine sur la rive du Richelieu
6. Comité de mise en valeur de la Vallée du Richelieu
7. Table de concertation des préfets : rapport d'activités



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

8. Groupe de travail sur Montréal et sa région : mémoire
9. Élaboration d'une planification stratégique
10. Formation du Comité "ad hoc" sur le budget
11. Congé de maternité de madame France Blain
12. Bordereau des comptes à payer
13. Correspondance
14. Affaires publiques
15. Divers
16. Clôture de la séance

**POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

92-09-101

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant  
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant les points suivants :

- 5.4 Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 1992 du Comité consultatif d'aménagement
- 5.5 Avis de conformité, ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements numéros 845-6, 845-7 et 845-9
- 5.6 Avis de conformité, ville de Chambly : règlement numéro 92-656
- 5.7 Avis de conformité, ville de Beloeil : règlement numéro 1204-1-92
- 5.8 Avis de conformité, ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-100-1
- 15.1 Conseil de développement économique
- 15.2 Tour de la Montagne

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

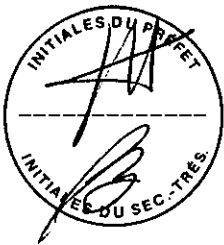
**POINT 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE 6 AOÛT 1992**

92-09-102

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyeur

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 1992 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier, en y apportant la modification suivante :

Le second alinéa de la résolution numéro 92-08-090 est modifié comme suit :



No de résolution  
ou annotation

92-09-102  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

"De prendre toutes les mesures juridiques qui s'imposent afin que les travaux de construction soient arrêtés jusqu'à ce que le Conseil de la M.R.C. ait statué sur la question".

**POINT 3. DEMANDES D'AVIS : REGLEMENTS D'EMPRUNTS**

**3.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1241-92**

92-09-103

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 14 août 1992 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux pour la réalisation de rues en périmètre urbain

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Beauregard

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1241-92 de la ville de Beloeil.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**3.2 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 839**

92-09-104

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;



No de résolution  
ou annotation

92-09-104  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 27 août 1992 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu du Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux d'infrastructures dans une rue existante en périmètre urbain

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Beauregard  
APPUYÉ PAR Madame Christiane Chadwick

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 839 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**POINT 4. ÉTUDE DE GESTION DES BOUES : RAPPORT D'ÉTAPE**

Monsieur Fortier, de la firme Groupe de consultants de la Vallée du Richelieu, commente le rapport d'étape, déposé au Conseil, concernant la gestion des boues d'installations septiques.

Il s'agit d'une première étape puisque :

- . le choix du traitement municipal pour l'usine n'est pas encore déterminé;
- . le MENVIQ doit amorcer un nouveau programme de subventions.

Lorsque ces informations seront connues, le Groupe poursuivra ses études.

Monsieur Fortier répond aux questions des membres du Conseil.

**POINT 5. DÉROGATIONS AU REGLEMENT DE CONTROLE INTÉRIMAIRE**

**5.1 Temple du culte en zone agricole à Beloeil**

ATTENDU QUE de l'avis de notre conseiller juridique, Me Armand Poupart jr., le permis émis pour la construction d'un temple du culte n'est pas conforme au règlement de contrôle intérimaire puisqu'il s'agit d'un usage non autorisé en zone agricole;

92-09-105



No de résolution  
ou annotation

92-09-105  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE de l'avis de la ville de Beloeil, les privilèges, accordés en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole, ont préséances sur les règlements municipaux, et ce, en vertu des articles numéros 98 et 105 de ladite Loi;

ATTENDU QU'un litige persiste eu égard à l'émission du permis pour la construction d'un temple de culte en zone agricole;

ATTENDU QU'il est nécessaire au Conseil d'avoir tout l'éclairage possible dans le dossier avant de prendre position

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière

ET RÉSOLU DE demander un avis légal à un conseiller juridique de la firme Hébert, Denault eu égard aux deux positions différentes dans le présent dossier.

QUE l'avis juridique tienne compte du fait qu'un permis a été émis par le fonctionnaire désigné de la M.R.C. à Beloeil et que le bâtiment est construit.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5.2 Stationnement en zone inondable à Beloeil

92-09-106

ATTENDU QU'un stationnement public a été réalisé par la ville de Beloeil en bordure du cours d'eau Des Trentes;

ATTENDU QUE selon les documents de la M.R.C., ce cours d'eau est verbalisé et que les dispositions du chapitre 10 du règlement de contrôle intérimaire s'appliquent et rendent l'intervention dérogatoire;

ATTENDU QUE la M.R.C. a obtenu de son conseiller juridique, Me Armand Poupart jr., un avis légal à cet effet;

ATTENDU QUE les représentants de la ville de Beloeil soutiennent que la partie du cours d'eau concernée par l'intervention n'est pas verbalisée;

ATTENDU QU'il est nécessaire de statuer sur ce litige avant que le Conseil soit en mesure de se prononcer

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau  
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre



No de résolution  
ou annotation

92-09-106  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU DE demander au directeur général d'obtenir les informations qui s'imposent quant au statut du cours d'eau Des Trentes dans la partie concernée par l'intervention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5.3 Piscine sur la rive du Richelieu à Chambly

92-09-107

ATTENDU QU'une piscine hors-terre et un patio ont été érigés dans la bande riveraine sur une propriété sise au 1765 rue Bourgogne à Chambly;

ATTENDU QU'une telle intervention est en dérogation au chapitre 7 du règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE madame Sylvie Charest, fonctionnaire désignée de la M.R.C. à Chambly, a soumis un rapport au Conseil à cet effet

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Bessette  
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Beauregard

ET RÉSOLU DE demander à notre conseiller juridique, Me Armand Poupart jr., d'entreprendre les démarches légales qui s'imposent auprès du contrevenant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5.4 Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 1992 du Comité consultatif d'aménagement

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 1992 du Comité consultatif d'aménagement.

5.5 Avis de conformité, ville de Mont-Saint-Hilaire :  
règlements numéros 845-6, 845-7 et 845-9

. Règlement numéro 845-6 modifiant le règlement de zonage

Les membres du Conseil prennent connaissance d'une lettre du greffier de la ville de Mont-Saint-Hilaire, madame Estelle Simard, et entendent le point de vue du Comité consultatif d'aménagement, représenté par son président monsieur Paul-Emile Tremblay.

92-09-108

ATTENDU QUE de par la résolution numéro 92-06-064, le Conseil de la M.R.C. n'a pas approuvé le règlement numéro 845-6, modifiant le règlement de zonage à Mont-Saint-Hilaire, et ce, suivant la recommandation du Comité consultatif d'aménagement, résolution numéro 92-05-033;

ATTENDU QUE des représentants de la ville de Mont-Saint-Hilaire ont rencontré le Comité consultatif d'aménagement afin de leur soumettre de nouveaux motifs pour faire reconnaître le règlement numéro 845-6 conforme au Schéma d'Aménagement;



No de résolution  
ou annotation

92-09-108  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE de par la résolution numéro 92-08-049, le Comité consultatif d'aménagement maintient la position déjà exprimée;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance d'une lettre de la ville de Mont-Saint-Hilaire et ont entendu le président exprimer le point de vue du Comité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU DE rescinder la résolution numéro 92-06-064 et d'approuver le règlement numéro 845-6 modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

QUE le secrétaire-trésorier émette un certificat de conformité pour le règlement numéro 845-6.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

. Règlement numéro 845-7 modifiant le règlement de zonage

92-09-109

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-7 modifiant le règlement de zonage afin d'incorporer certaines normes particulières;

ATTENDU QUE pour entrer en vigueur, le règlement numéro 845-7 doit faire l'objet de l'émission d'un certificat de conformité de la part de la M.R.C.;

ATTENDU QUE de par la résolution numéro 92-08-050, le Comité consultatif d'aménagement recommande au Conseil d'approuver le règlement numéro 845-7

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE le Conseil approuve le règlement numéro 845-7 modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

QUE le secrétaire-trésorier émette un certificat de conformité pour le règlement numéro 845-7.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

92-09-110

. Règlement numéro 845-9 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-9 modifiant le règlement de zonage et concernant les enseignes dans la zone P.A.E.5;

ATTENDU QUE pour entrer en vigueur, le règlement numéro 845-9 doit faire l'objet de l'émission d'un certificat de conformité de la part de la M.R.C.;

ATTENDU QUE de par la résolution numéro 92-08-054, le Comité consultatif d'aménagement recommande au Conseil d'approuver le règlement numéro 845-9

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roger Brouard  
APPUYÉ PAR Madame Christiane Chadwick

ET RÉSOLU QUE le Conseil approuve le règlement numéro 845-9 modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

QUE le secrétaire-trésorier émette un certificat de conformité pour le règlement numéro 845-9.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5.6 Avis de conformité, ville de Chambly : règlement numéro 92-656

92-09-111

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la ville de Chambly est conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 92-656 modifiant le plan d'urbanisme et concernant le changement d'usages sur certaines rues;

ATTENDU QUE pour entrer en vigueur, le règlement numéro 92-656 doit faire l'objet de l'émission d'un certificat de conformité de la part de la M.R.C.;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 92-08-051, le Comité consultatif d'aménagement recommande au Conseil d'approuver le règlement numéro 92-656

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RÉSOLU QUE le Conseil approuve le règlement numéro 92-656 modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Chambly.





No de résolution  
ou annotation

92-09-111  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

QUE le secrétaire-trésorier émette un certificat de conformité pour le règlement numéro 92-656.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5.7 Avis de conformité, ville de Beloeil : règlement  
numéro 1204-1-92

92-09-112

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté son plan  
d'urbanisme par le règlement numéro 1204-91;

ATTENDU QUE suite aux recommandations du Comité consultatif d'aménagement, le Conseil de la M.R.C. a adopté la résolution numéro 91-08-106 demandant à la ville d'apporter des modifications à son plan d'urbanisme afin de le rendre conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1204-1-92 modifiant le plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE suite à l'étude dudit règlement de modifications, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 92-08-052, recommande au Conseil d'approuver le plan d'urbanisme modifié puisqu'il est conforme au Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Bessette  
APPUYÉ PAR Madame Christiane Chadwick

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le plan d'urbanisme de la ville de Beloeil, tel qu'adopté par le règlement numéro 1204-91 et modifié par le règlement numéro 1204-1-92.

QUE le secrétaire-trésorier émette un certificat de conformité pour le plan d'urbanisme de la ville de Beloeil.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5.8 Avis de conformité, ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-100-1

92-09-113

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté son plan d'urbanisme par le règlement numéro U-100;

ATTENDU QUE suite aux recommandations du Comité consultatif d'aménagement, le Conseil de la M.R.C. a adopté la résolution numéro 91-10-144 demandant à la ville d'apporter des modifications à son plan d'urbanisme afin de le rendre conforme au Schéma d'Aménagement;



No de résolution  
ou annotation

92-09-113  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-100-1 modifiant le plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE suite à l'étude dudit règlement de modifications, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 92-08-053, recommande au Conseil d'approuver le plan d'urbanisme modifié puisqu'il est conforme au Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le plan d'urbanisme de la ville de Saint-Basile-le-Grand, tel qu'adopté par le règlement numéro U-100 et modifié par le règlement numéro U-100-1.

QUE le secrétaire-trésorier émette un certificat de conformité pour le plan d'urbanisme de la ville de Saint-Basile-le-Grand.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 6. COMITÉ DE MISE EN VALEUR DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

Monsieur Yves Bessette, représentant de la ville de Chambly et président du Comité de mise en valeur de la Vallée du Richelieu, présente au Conseil le mandat du Comité et du commissaire touristique.

92-09-114

ATTENDU QUE le Comité de mise en valeur de la Vallée du Richelieu a engagé un commissaire touristique pour une période de vingt-quatre (24) mois;

ATTENDU QUE le salaire du commissaire est défrayé par le gouvernement mais que ses autres dépenses doivent être assumées par le Comité;

ATTENDU QUE le territoire de travail du commissaire couvre quatre (4) M.R.C.;

ATTENDU QUE le Comité sollicite la participation financière de ces M.R.C. pour couvrir les dépenses du commissaire touristique, et ce, à raison de 1 200,00 \$ par année par M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu participe aux dépenses du commissaire touristique, engagé par le Comité de mise en valeur de la Vallée du Richelieu.

QUE sa participation financière se répartisse comme suit :



No de résolution  
ou annotation

92-09-114  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- . 500,00 \$ pour les cinq (5) derniers mois de 1992;
- . 1 200,00 \$ pour l'année 1993;
- . 700,00 \$ pour l'année 1994, soit les sept (7) derniers mois du mandat du commissaire touristique.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 7. TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS : RAPPORT D'ACTIVITÉS

Monsieur le Préfet fait rapport au Conseil des activités de la Table de concertation des préfets et, plus particulièrement, en ce qui concerne la restructuration de la S.M.D..

POINT 8. GROUPE DE TRAVAIL SUR MONTRÉAL ET SA RÉGION : MÉMOIRE

Les membres du Conseil prennent connaissance du mandat du groupe de travail sur Montréal et sa région. Par ailleurs, monsieur le Préfet fait part de sa rencontre avec le groupe de travail qui a eu lieu le 3 septembre 1992.

De plus, les membres du Conseil reçoivent copie du mémoire que monsieur le Préfet compte faire parvenir au groupe de travail. Il demande à chacun des membres de l'étudier afin qu'il puisse être adopté, avec les modifications nécessaires, lors de la prochaine séance.

POINT 9. ÉLABORATION D'UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Monsieur le Préfet propose au Conseil de procéder à l'élaboration d'une planification stratégique pour la M.R.C., en soulignant que cette démarche serait encadrée par un consultant spécialisé dans le domaine.

Les membres du Conseil conviennent qu'une telle planification serait intéressante mais qu'il est prématuré de l'aborder actuellement, compte tenu que le dossier sur la gestion des déchets n'est pas suffisamment avancé.

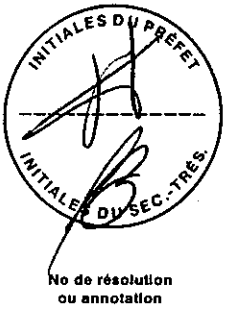
POINT 10. FORMATION DU COMITÉ "AD HOC" SUR LE BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RÉSOLU QUE le Comité "ad hoc" pour l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année 1993 soit composé de messieurs Ferdinand Borremans, Honorius Charbonneau et Claude Voyer, et ce, en plus de monsieur le Préfet qui est membre d'office du Comité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

92-09-115



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

92-09-116

**POINT 11. CONGÉ DE MATERNITÉ DE MADAME FRANCE BLAIN**

ATTENDU QUE madame France Blain sera en congé de maternité à compter du 2 novembre 1992, et ce, pour une période de vingt-cinq (25) semaines;

ATTENDU QUE madame France Blain sollicite par ailleurs un congé sans solde de dix-neuf (19) semaines;

ATTENDU QUE somme toute madame Blain sera absente pour une période de quarante-quatre (44) semaines, soit du 2 novembre 1992 au 6 septembre 1993;

ATTENDU QU'il est nécessaire de la remplacer par un(e) employé(e) temporaire qui compte tenu des tâches de madame Blain doit avoir une bonne formation en comptabilité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée Legendre  
APPUYÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RÉSOLU D'accorder à madame France Blain un congé sans solde pour une période de dix-neuf (19) semaines rattaché à son congé de maternité de vingt-cinq (25) semaines.

D'autoriser le directeur général à procéder aux démarches relatives à l'embauche d'un(e) employé(e) temporaire pour la période d'absence de madame Blain.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

92-09-117

**POINT 12. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer #92-07 de chèque #4417 à chèque #4434 et chèque #S3274 à chèque #S3313 pour un montant total de 26 818,64 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**POINT 13. CORRESPONDANCE**

92-429 06-07-92 Lettre de MONSIEUR FRANCOIS GOURDEAU, COMCO INC., nous transmettant une offre de services pour la conception de plans relatifs à la collecte sélective des déchets.

92-430 30-07-92 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier intérimaire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant copie du règlement U-100 du plan d'urbanisme de Saint-Basile-le-Grand.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 92-431 03-08-92 Lettre de MADAME NICOLE JOBIN, secrétaire du Tribunal, TRIBUNAL D'APPEL PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, nous transmettant copie de la décision rendue par le Tribunal d'appel dans l'affaire 2617-1421 QUÉBEC INC..
- 92-432 03-08-92 Lettre de MADAME NICOLE JOBIN, secrétaire du Tribunal, TRIBUNAL D'APPEL PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, nous transmettant copie de la décision rendue par le Tribunal d'appel dans l'affaire Carminé Principe.
- 92-433 03-08-92 Lettre de MONSIEUR RICK ELMS, représentant, CAE FIBRE DE VERRE LTÉE, nous invitant à participer à un séminaire technique sur l'installation de réservoirs souterrains en fibre de verre.
- 92-434 04-08-92 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE LECOURS, président, SERVICE D'ENTRETIEN B.L., concernant le renouvellement du contrat d'entretien ménager.
- 92-435 06-08-92 Lettre de MONSIEUR JEAN-MARC GAUTHIER, chimiste, PELLAG ENVIRONNEMENT, nous transmettant un dépliant concernant les déchets domestiques dangereux.
- 92-436 06-08-92 Procès-verbal de la réunion de la Table de concertation des préfets de la Montérégie, tenue le 31 juillet 1992.
- 92-437 06-08-92 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant copie d'une résolution concernant le nouveau partage des responsabilités du réseau routier.
- 92-438 06-08-92 Résolution de la ville de Chambly concernant l'obtention du cahier pour la mise en candidature de la ville hôte des finales des jeux du Québec hiver-été 1995.
- 92-439 07-08-92 Lettre de MONSIEUR DANIEL PELLETIER, secrétaire-trésorier adjoint, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant copie d'une résolution d'appui concernant le centre régional de développement de la Montérégie.
- 92-440 10-08-92 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant copie d'une résolution relativement à une demande de délai pour l'adoption des règlements d'urbanisme.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

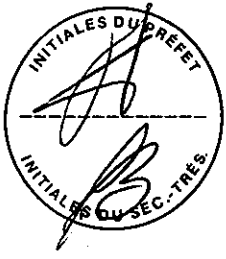
- 92-441 10-08-92 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier intérimaire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, accusant réception du procès-verbal du 4 juin 1992 de la M.R.C.V.R..
- 92-442 10-08-92 Lettre de MADAME ANDRÉE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant copie d'une résolution concernant la nomination de madame Lyne Chabot à titre de fonctionnaire désignée par intérim.
- 92-443 10-08-92 Lettre de Me ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART AVOCATS, nous transmettant leur opinion légale concernant la construction d'un édifice religieux en zone agricole à Beloeil.
- 92-444 10-08-92 Lettre de MONSIEUR BERTRAND GAUVIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU PAROISSE, nous transmettant copies des résolutions concernant le réseau routier.
- 92-445 13-08-92 Lettre de MONSIEUR LOUIS COSSETTE, vice-président environnement, GROUPE SANI MOBILE INC., demandant une attestation de conformité pour la construction d'un complexe de gestion de résidus industriels recyclables.
- 92-446 13-08-92 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant copies des projets de règlements, amendant le règlement de zonage, pour approbation du Conseil.
- 92-447 13-08-92 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant copie du règlement numéro 845-9, modifiant le règlement de zonage, pour approbation du Conseil.
- 92-448 14-08-92 Lettre de MADAME NICOLE JOBIN, secrétaire du Tribunal, TRIBUNAL D'APPEL PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, nous transmettant copies des décisions rendues par le Tribunal d'appel dans l'affaire Nicole Lamarre.
- 92-449 14-08-92 Lettre de MONSIEUR PIERRE LANDRY, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant copie d'une résolution concernant le partage des responsabilités du réseau routier.
- 92-450 14-08-92 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant copie du règlement d'emprunt numéro 1241-92 pour approbation du Conseil.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 92-451 17-08-92 Copie d'une lettre de MONSIEUR NORMAND BOLDUC, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, adressée à MONSIEUR WILDOR VIGEANT, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU PAROISSE, concernant la demande de délai pour l'adoption des règlements d'urbanisme.
- 92-452 17-08-92 Lettre de MONSIEUR MICHEL PIERRE LACHANCE, architecte, MICHEL P. LACHANCE ARCHITECTE, nous transmettant une offre de services dans le domaine de l'architecture et de l'aménagement.
- 92-453 17-08-92 Lettre de MONSIEUR MARTIN LARUE, secrétaire-trésorier et coordonnateur à l'aménagement, M.R.C. DE LA MINGANIE, nous demandant une résolution d'appui pour le prolongement de la route 138.
- 92-454 19-08-92 Lettre de MADAME SYLVIE CHAREST, fonctionnaire désignée, VILLE DE CHAMBLY, concernant une intervention dérogatoire sur la rive de la rivière Richelieu à Chambly.
- 92-455 19-08-92 Lettre de MONSIEUR GÉRARD LEDUC, GÉRARD LEDUC, nous transmettant une offre de services dans le domaine du compostage des feuilles, branches et gazon.
- 92-456 20-08-92 Lettre de MONSIEUR RÉAL D'ANJOU, ingénieur, ENVIRAQUA INC., nous transmettant les vérifications et les études effectuées sur la gestion des boues, tel que demandé dans notre résolution numéro 92-02-020.
- 92-457 20-08-92 Lettre de MONSIEUR GUY LECOURE, directeur régional, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES, nous transmettant un guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public.
- 92-458 21-08-92 Lettre de MADAME JOSÉE PERRAS, service de la formation municipale, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous transmettant un exemplaire du guide pédagogique relatif au nouveau programme d'attestation d'études collégiales en inspection municipale.
- 92-459 21-08-92 Lettre de Me ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART AVOCATS, nous informant que l'audition pour la cause de Jacques Lasselle a été reportée au 22 septembre 1992.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 92-460 21-08-92 Lettre de MONSIEUR RENÉ BERGERON, directeur des programmes d'aide aux organismes communautaires et à la restauration, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, concernant les budgets alloués en vertu des Programmes PARCQ et PRIL.
- 92-461 24-08-92 Lettre de MONSIEUR FRANCOIS BUTEAU, ingénieur, MACOGEP EXPERTS CONSEILS, nous demandant une attestation de conformité pour un projet de traitement et rejet des eaux industrielles.
- 92-462 24-08-92 Lettre de Me DENIS LAMY, avocat, DENIS LAMY, concernant le permis de construction émis à la Salle du Royaume des témoins de Jéhovah de Beloeil.

Publications du mois d'août 1992

Gazette officielle du Québec	Partie 2, no.32 29 juillet 1992
Gazette officielle du Québec	Partie 2, no.33 29 juillet 1992
Gazette officielle du Québec	Partie 2, no.34 5 août 1992
Affaires Montérégiennes	vol.5, no.2 août/septembre 1992
Gazette officielle du Québec	Partie 2, no.35 12 août 1992

POINT 14. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucun autre sujet n'est discuté à ce point.

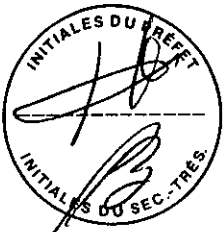
POINT 15. DIVERS

15.1 Conseil de développement économique

Monsieur Yves Bessette, représentant de la ville de Chambly, distribue à chaque membre du Conseil une pochette expliquant le rôle du Conseil économique Chambly-Richelieu-Carignan. De plus, il présente l'importance pour la M.R.C. de se doter des services d'un Conseil de développement économique régional.

Les membres du Conseil conviennent de reporter la discussion à une prochaine séance, suite à une rencontre avec le commissaire industriel, monsieur Alain Gervais.





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

15.2 Tour de la Montagne

Monsieur Bernard Gagnon, maire de la ville de Saint-Basile-le-Grand, souligne le grand succès remporté par le Tour de la Montagne où l'on enregistra au delà de 5 200 participants.

En ce sens, les membres du Conseil tiennent à féliciter monsieur Bernard Gagnon pour l'excellence de l'organisation.

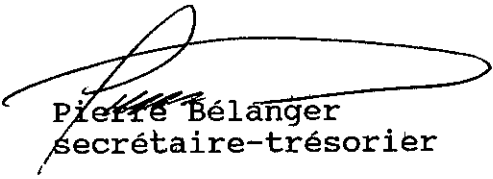
POINT 16. CLOTURE DE LA SÉANCE


92-09-118

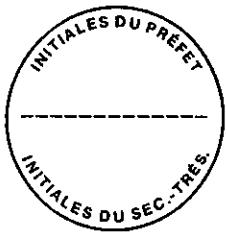
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

Il est 22 heures 10.

  
Pierre Bélanger  
secrétaire-trésorier

  
Frédéric Trépanier  
préfet



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**